



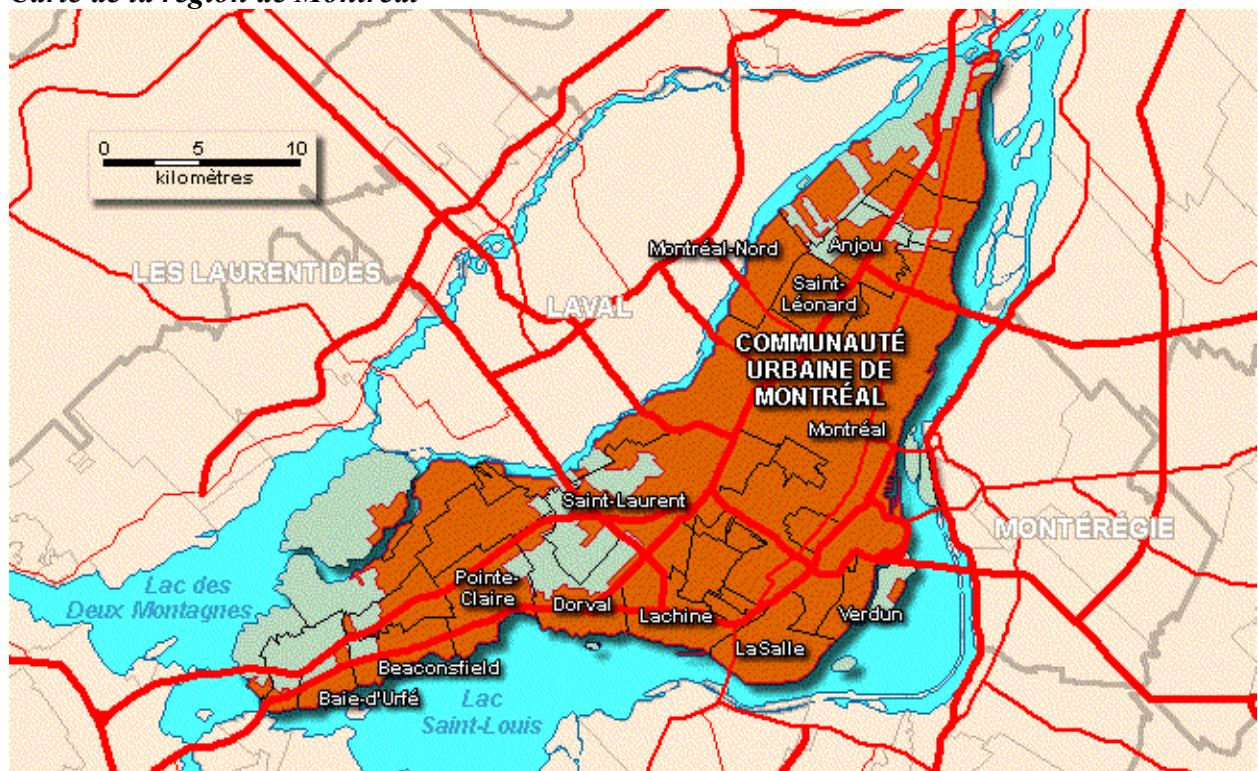
Portrait régional de l'eau

Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

MONTRÉAL

Région administrative 06

Carte de la région de Montréal



Source : Site Internet : <http://www.unites.ugam.ca/atlasquebec/cadres/>
Tiré de l'Atlas du Québec et de ses régions

29 avril 1999

Québec ☐☐

Note au lecteur

Lors de la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau en décembre 1997, le premier ministre, M. Lucien Bouchard, annonçait la tenue d'une vaste consultation publique ayant pour but de recueillir les différents points de vue de ceux et celles qui s'intéressent à la préservation et à la mise en valeur de l'eau.

Le 16 septembre 1998, le gouvernement décidait de confier cette tâche au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La consultation fut officiellement lancée le 26 janvier 1999 par le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin.

Le mandat du BAPE, d'une durée de 12 mois, précise que les séances publiques devront se tenir dans chacune des régions administratives du Québec et que les recommandations de la Commission devront distinguer les préoccupations régionales de celles concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

Le présent document présente un portrait de l'eau pour la région de Montréal, que ce soit au niveau de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréo-touristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique ou de ses problématiques régionales spécifiques.

Il a été élaboré dans le cadre de la consultation afin de répondre à certaines interrogations des citoyens ou de la Commission. Toutefois, compte tenu des délais très courts dont nous disposons pour son élaboration, il ne respecte pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; il doit donc être considéré comme un **document de travail**.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Portrait socio-économique de la région.....	3
2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface).....	4
3. Portrait qualitatif de l'eau de surface	5
4. Portrait de l'eau souterraine	7
5. Portrait municipal.....	9
6. Portrait industriel.....	12
7. Portrait agricole.....	15
8. Portrait faunique et récréo-touristique.....	16
9. Initiatives locales.....	20

ANNEXE :

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires.....	23
Tableau A.2 : Alimentation en eau de consommation par MRC.....	24
Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC.....	25
Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité.....	26
Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC.....	27
Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96).....	28

1. Portrait socio-économique de la région

La région de Montréal est l'une des moins étendues du Québec. Son territoire, qui correspond à celui de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), est entouré par la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent, s'étend sur environ 500 km². Ses régions limitrophes sont celles de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie.

Avec une population estimée à près de 1 776 000 personnes réparties dans 29 municipalités, elle est de loin la région la plus peuplée du Québec. Parmi les traits démographiques majeurs, on note le vieillissement de la population et la part croissante de la population immigrante. Toute la région est urbanisée mais les secteurs à forte densité de population sont situés dans le centre et l'est de l'île et les moins peuplés dans ce qu'il est convenu d'appeler le West Island.

Avec le tiers de la population québécoise, le tiers de la main-d'oeuvre et près de 45 % de l'activité manufacturière québécoise, l'île de Montréal se présente comme la métropole du Québec. Malgré une tendance à la baisse, le secteur secondaire compte près de 22 % des personnes actives. Les établissements manufacturiers sont surtout localisés dans les villes de Montréal, Montréal-Est, Saint-Laurent, Anjou, Lachine, LaSalle, Pointe-Claire et Dorval.

Une partie importante des emplois manufacturiers se retrouve cependant à l'intérieur de secteurs traditionnels (textile, vêtement, aliments et boissons, etc.). Depuis quelques années, l'industrie du vêtement est en déclin mais les entreprises qui sont davantage tournées vers l'exportation et à plus forte productivité, comme les équipements de transport, les produits électriques et électroniques ou la machinerie, sont en croissance. On compte plus de 300 entreprises réparties dans les secteurs suivants : ordinateurs et composantes électroniques, bureautique, communications et télécommunications, aéronautique, aérospatiale, biotechnologie, produits pharmaceutiques, etc.

Tableau 1.2:Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données
Population totale ¹ (habitants)	1 775 846 (1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	499 (1997)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	29 (1998)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	3 304 (1998)
Nombre d'établissements miniers* en fonction ⁴	4 (1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	13,0 (1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	7,5 (1997)
Taux de chômage ² (%)	12,4 (1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	25 380 (1996)
Emploi ² :	
secteur primaire (%)	0,3 (1997)
secteur secondaire (%)	21,7 (1997)
secteur tertiaire (%)	78,0 (1997)

* : Inclut 2 carrières, 1 sablière et une raffinerie de cuivre.

Sources : 1. Ministère des Affaires municipales

2. Bureau de la Statistique du Québec

3. Centre de recherche industrielle du Québec.

4. Ministère des Ressources naturelles

5. Statistique Canada

Le territoire forestier couvre 13 % du territoire de la région de Montréal dont la totalité est de propriété privée. Pour sa part, le territoire agricole représente 7,5% du territoire de cette région. On retrouve également dans la région de 3 304 établissements manufacturiers et 4 établissements miniers en fonction.

2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface)

2.1 Les cours d'eau

La région de Montréal est constituée d'un archipel dont les principales îles sont : l'île de Montréal, l'île Bizard, l'île Dorval, île Notre-Dame et l'île Sainte-Hélène. Ce territoire est donc entièrement entouré d'eau, en l'occurrence principalement par le fleuve Saint-Laurent (incluant le lac Saint-Louis) et la rivière des Prairies et aussi, de façon moins importante, par le lac des Deux Montagnes et la rivière des Outaouais. Ces cours d'eau ont un bassin versant supérieur à 100 000 km².

Les débits (moyen, maximum, minimum) ont été calculés sur plusieurs années d'observation (40 ans et plus) et on peut consulter le tableau qui suit pour connaître l'importance des deux cours d'eau l'un par rapport à l'autre.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivières	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximum (m ³ /s)	Débit minimum (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années observées (nb)	Période mesurée
Saint-Laurent	8 560	14 500	5 130	001003	41	1955-1996
Des Prairies	1 094	3 680	382	043301	74	1922-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement

1. Consulter l'annuaire hydrologique du ministère pour connaître l'endroit exact de la station .

2.2 Les lacs

Dans le tableau qui suit nous retrouvons les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et un résumé de leur principale vocation et utilisation.

Nom	Superficie (km ²)	Vocation / utilisation
Deux Montagnes	149,96	villégiature, pêche, récréo-touristique, urbain
Saint-Louis	147,11	villégiature, pêche, récéro-touristique, urbain

2.3 Les barrages

Dans la région de Montréal, nous retrouvons cinq barrages. La société Hydro-Québec, qui en est le propriétaire, en exploite trois à des fins de production hydroélectrique et loue les deux autres à la Ville de LaSalle qui les utilise à des fins récréatives.

Ainsi, trois de ces ouvrages de retenue font partie de l'aménagement hydroélectrique Rivière des Prairies qui en comprend quatre au total et qui forme un réservoir de 15 millions de mètres cubes d'eau. Le plus haut est le barrage Simon-Sicard qui mesure 12 mètres de hauteur. Puis, la digue en aval de l'île de la Visitation a une hauteur de 10 mètres. Le troisième ouvrage est une digue en terre de 3 mètres.

Les deux autres ouvrages de la région sont situés le long des Rapides de Lachine. Ils sont constitués d'enrochement et mesurent 7,9 mètres et 6 mètres de hauteur. Pour plus de détails sur les barrages de la région de Montréal, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

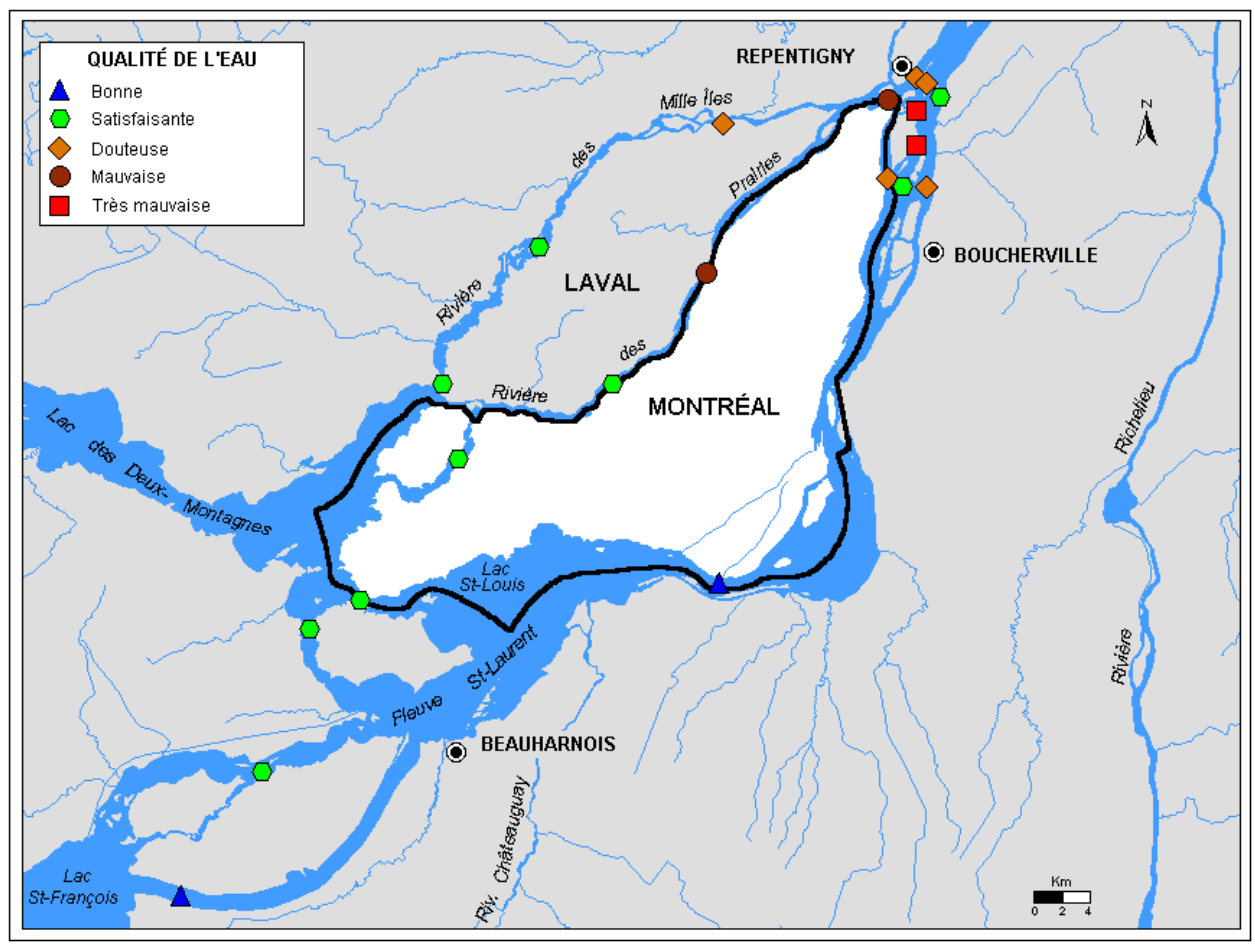
Par ailleurs, la régularisation des niveaux d'eau à l'exutoire du lac Ontario est gérée par la Commission Mixte Internationale. Jusqu'ici, les considérations fauniques n'ont presque pas été prises en considération par cette commission.

3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative de Montréal. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre neuf indicateurs conventionnels de l'eau (azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrates, phosphore total, saturation en oxygène, turbidité).

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de Montréal



3.2 Problématiques particulières sur la qualité de l'eau

3.2.1 Fleuve Saint-Laurent

La qualité de l'eau est bonne jusqu'à la hauteur de l'île de Montréal mais se détériore par la suite. Les principaux problèmes et pertes d'usage sont associés à la masse d'eau occupant le centre du fleuve et celle longeant la rive nord. Ils sont liés à une contamination bactériologique provenant des stations d'épuration de la CUM et de Longueuil; ces deux stations d'épuration, bien que dotées d'un traitement physico-chimique de leurs eaux usées, n'effectuent aucune désinfection de leurs eaux usées traitées avant leur rejet au fleuve. La contamination bactériologique issue de ce secteur commence à s'estomper dans le lac Saint-Pierre, mais persiste jusqu'à la hauteur de Gentilly, 125 km en aval de Montréal.

À la suite de l'adoption du *Règlement sur les lieux d'élimination de neige* le 18 septembre 1997, le déversement de neiges usées dans les cours d'eau ne sera bientôt plus permis, ce qui devrait permettre une certaine amélioration de la qualité des eaux de surface. En effet, environ 3 110 000 m³/an de neiges usées ne seront plus déversées au fleuve Saint-Laurent.

3.2.2 Rivière des Prairies

Du pont de l'autoroute 13 jusqu'au barrage de la centrale hydroélectrique de la Rivière des Prairies, les débordements des réseaux d'égouts unitaires des municipalités de l'île de Montréal et de Laval viennent compromettre la qualité de l'eau. La contamination par les coliformes fécaux et, dans une bien moindre mesure, par le phosphore total, sont les deux causes principales de détérioration de la qualité de l'eau.

En aval du barrage de la centrale hydroélectrique, plusieurs frayères ont été identifiées. Certaines d'entre elles, situées du côté de l'île de Montréal, sont exposées aux eaux de certains ouvrages de débordement des réseaux d'égouts unitaires.

3.2.3 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

La région de Montréal n'est pas affectée par l'acidification des eaux de surface.

La norme de mercure, pour la consommation humaine de poisson, est dépassée pour les dorés de moyenne et grande tailles dans respectivement 67 % et 100 % des cas. Par contre, les teneurs en mercure dans les quelques grands brochets pêchés sont sous cette norme.

Il est à noter que les teneurs en mercure des poissons pêchés dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Montréal sont relativement et généralement faibles; d'ailleurs elles sont inférieures à celles qui sont mesurées pour les poissons des grands lacs-réservoirs de la forêt boréale du Québec, comme les réservoirs Gouin, Dozois, Cabonga, Baskatong, etc. À toutes fins pratiques, il n'y a pas de recommandation visant à limiter la consommation de la plupart des espèces pêchées, comme la perchaude, le crapet ou la barbotte en regard des risques potentiels à la santé. On recommande seulement de limiter le nombre de repas (1 repas = 8oz de poisson) à moins de 2 ou 4 par mois pour les poissons d'espèces prédatrices (achigan, doré, grand brochet) qui sont de taille relativement grande. On suggère de limiter la consommation à 8 repas par mois pour les autres tailles de poisson de ces espèces, et ce seulement pour les pêcheurs adeptes qui consomment leurs prises à longueur d'année. Les repas occasionnels ne posent aucun risque.

3.3 Références des publications les plus récentes

HÉBERT, S., 1999. *Qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, 1990 à 1997*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, document en préparation.

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Les usages

L'eau souterraine est utilisée pour l'alimentation en eau potable à l'île Bizard que par un petit réseau d'aqueduc privé desservant un parc à roulettes d'environ 375 personnes et quelques 600 résidences ayant des puits individuels. Il y a aussi une trentaine de résidences à Senneville qui sont alimentées par des puits individuels. Pratiquement toute la population du territoire de la CUM (99,9 %) est alimentée en eau potable en provenance de l'eau de surface (voir tableau A.2).

Près de 150 puits sont enregistrés pour le territoire dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement. La majorité de ces puits servent ou ont déjà servi à l'alimentation ou comme eau de refroidissement de certaines industries. À ce nombre, il faut ajouter les puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou qui ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 600 le nombre total de puits dispersés dans la région.

4.2 Problèmes de contamination

De nombreux cas de terrains contaminés sont répertoriés sur le territoire de la CUM. Ce sont généralement d'anciennes zones industrielles désaffectées, des cas de remplacement de réservoirs souterrains de produits pétroliers dans les stations services, de fermeture de stations services, d'anciens lieux d'élimination de déchets ainsi que de sites industriels actifs.

Plusieurs de ces terrains ont été décontaminés pour en permettre l'usage à des fins résidentielles ou commerciales. De plus, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont instauré un programme de réhabilitation des terrains contaminés qui se termine en 2003 et dont l'enveloppe budgétaire de 60 millions devrait permettre la réalisation de nombreux projets. Ces différentes initiatives auront un impact positif sur la qualité de l'eau souterraine.

L'impact des sols contaminés sur l'eau souterraine n'a généralement pas de conséquences graves dans la région de Montréal compte tenu qu'il y a très peu d'usage de celle-ci. Toutefois, dans certains cas il a été nécessaire d'intervenir pour empêcher l'infiltration de produits pétroliers dans les réseaux d'égouts municipaux (secteur des raffineries de pétrole) ou pour capter des contaminants avant qu'ils s'écoulent vers le fleuve Saint-Laurent (secteur des quais des industries pétrolières et le site de l'Adacport).

4.3 La gestion de l'exploitation des eaux souterraines et l'aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région administrative de Montréal. Les autorisations émises en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* constituent le moyen, actuellement à la disposition du Gouvernement, pour vérifier *a priori* l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'opérer des captages d'importance.

La détermination des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable, c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de ces aires, n'est pas une action qui est généralisée de la part des municipalités. Cependant, depuis l'année 1996, le ministère de l'Environnement peut, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, exiger pour ces projets de captage la détermination de ces

périmètres et recommander l'adoption d'une réglementation pour régir les activités et les usages sur le territoire.

4.4 Documents consultés

Bériault, A. et Simard, G., 1978. *Carte hydrogéologique de l'Île de Montréal et des Îles Perrot et Bizard*, ministère des Richesse Naturelles.

McCormack, R., 1986. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution - Archipel de Montréal*, ministère de l'Environnement.

Simard, Georges, Des Rosiers, R., 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec - rapport H.G.-13*, ministère de l'environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.

Beaumier, M., Kirouac, F. Leduc, M.-1994. *BADGEQ en totalité sur support digital*, ministère des Ressources naturelles du Québec.

5. Portrait municipal

5.1 Le portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de Montréal compte 25 réseaux municipaux d'eau potable desservant 29 municipalités pour une population de 1 772 805 habitants. On retrouve également sur le territoire de la région de Montréal deux réseaux privés d'eau potable desservant 521 habitants.

Près de 100 % de la population de la région de Montréal est alimentée par eau de surface. Il n'y a qu'un seul réseau de distribution d'eau potable qui est alimenté par eau souterraine sur le territoire de la CUM. Il s'agit d'un petit réseau privé alimentant un parc de roulettes à l'île Bizard. On retrouve aussi quelques 600 résidences qui s'approvisionnent par des puits individuels sur cette île, une trentaine de résidences à Senneville font de même (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe).

Il y a sept usines de purification de l'eau potable (Montréal (2), Lachine, Dorval, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Pierrefonds) et deux petits systèmes de traitement (une partie de Senneville et l'île Dorval) qui servent à alimenter la population de la région de Montréal et qui s'approvisionnent à partir de l'eau de surface. Trois de ces usines ont des prises d'eau installées dans le fleuve Saint-Laurent, soit celles des villes de Montréal (2) et de Lachine. Les usines de Dorval, de l'île de Dorval et de Pointe-Claire puisent leur eau dans le lac Saint-Louis. La prise d'eau de l'usine de Sainte-Anne-de-Bellevue est installée dans le lac des Deux Montagnes tandis que celle de l'usine de Pierrefonds capte ses eaux dans la rivière des Prairies. La prise d'eau du petit réseau d'aqueduc privé de Senneville est installée dans le lac des Deux Montagnes.

Il est à noter que le projet de privatisation des systèmes de production et de distribution de l'eau de la Ville de Montréal a initié, sinon donné un certain élan, au débat sur la gestion de l'eau. La sécurité d'approvisionnement en eau potable pour le territoire desservi par la Ville de Montréal fait également partie des questionnements depuis la tempête de verglas de janvier 1998.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, nous pouvons dire aujourd'hui que 99,7 % de la population de la région de Montréal est raccordée à un réseau d'égouts municipal; il n'y a environ que 2 400 fosses septiques individuelles sur le territoire de la CUM, localisée principalement dans les municipalités de Baie-d'Urfée (1 150), L'Île-Bizard (750), Senneville (310) et Pierrefonds (125). Dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux comme le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et le Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), plus de 1,4 G\$ auront été investis par le gouvernement du Québec et les municipalités pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 100 % de la population de la région de Montréal raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1998.

5.2 Problématiques spécifiques

5.2.1 Gestion des eaux usées municipales

Tous les réseaux d'égouts sur le territoire de la CUM sont raccordés aux ouvrages d'assainissement depuis août 1995. En temps sec, la totalité des eaux usées véhiculées par ces réseaux est donc acheminée à la station d'épuration de la CUM via les intercepteurs nord et sud.

Toutefois, la presque totalité des réseaux d'égouts raccordés à l'intercepteur sud, de même que la majorité des réseaux du centre et de l'est qui sont raccordés à l'intercepteur nord de l'île de Montréal, sont de type unitaire. De plus, une bonne partie des réseaux du secteur ouest de l'île est

de type pseudo-séparatif. Cette caractéristique a entraîné la présence de plus de 150 ouvrages de débordement sur le pourtour de l'île, concentrés dans les parties centre et est, qui rejettent ainsi des eaux usées non traitées lors d'événements pluviaux.

Le bilan du suivi effectué à ce jour a permis de constater une amélioration de la qualité des eaux entourant le territoire à la suite de la mise en place des ouvrages d'assainissement. Certains usages ont ainsi pu être récupérés, principalement en temps sec et notamment dans le lac Saint-Louis. Cependant, en temps de pluie, la qualité de l'eau est affectée par les nombreux débordements des réseaux d'égouts unitaire et par certains réseaux sanitaires ou pluviaux déficients.

L'optimisation du réseau d'intercepteurs en fonction des secteurs les plus sensibles est actuellement en cours d'élaboration. Cependant, le développement du territoire est en majeure partie réalisé et desservi par des collecteurs d'égouts unitaires, ce qui limite les solutions permettant de maintenir ou d'améliorer les acquis obtenus dans le cadre du programme d'assainissement des eaux du Québec. L'extension des réseaux d'égouts unitaire dans les secteurs en développement engendre une augmentation des débordements d'eaux usées aux cours d'eau lors des événements pluvieux si des systèmes de rétention ne sont pas mis en place.

Actuellement, le ministère de l'Environnement a entrepris des démarches avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) et la CUM relativement aux débordements d'eaux usées lors d'orage afin de déterminer des exigences à respecter et des objectifs à atteindre. Lorsque ces exigences et objectifs seront établis, il reviendra aux concepteurs des réseaux d'égouts de choisir la meilleure solution pour les respecter.

Par ailleurs, il est à noter que l'imperméabilisation des surfaces et la densité du réseau routier dans les secteurs fortement urbanisés augmentent la quantité d'eaux pluviales rejetées aux cours d'eau, ces eaux étant aussi plus contaminées que celles des quartiers résidentiels.

5.2.2 Gestion du milieu hydrique

Le schéma d'aménagement de la CUM, qui est entré en vigueur au mois de décembre 1987, n'a pas été révisé depuis et aucune démarche connue nous indique que sa mise à jour sera amorcée dans un avenir prévisible.

Ce schéma d'aménagement n'intègre pas les modifications apportées en 1996 à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et la version de 1987 de ladite politique n'a été intégrée que partiellement puisque le schéma d'aménagement de la CUM ne protège pas les quelques ruisseaux restant sur l'île.

De plus, quatorze cartes de plaines inondables officiellement désignées depuis 1995 ne sont pas encore intégrées au schéma d'aménagement de la CUM ainsi qu'aux règlements d'urbanisme des villes touchées par ses cartes. La CUM procède actuellement à une consultation auprès des municipalités relativement à un projet de modification de son schéma d'aménagement pour intégrer ces cartes.

Par ailleurs, la Ville de Montréal, de par sa charte, n'est pas tenue de se conformer au schéma d'aménagement de la CUM, même si elle est membre à part entière de celle-ci. Son règlement d'urbanisme n'a pas non plus intégré, à l'instar de la CUM, l'ensemble du contenu de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* de 1996.

Pratiquement tous les marais d'origine ont été remblayés et un grand nombre de cours d'eau ont été canalisés. Les rives entourant Montréal sont les plus fortement artificialisées du fleuve et au Québec. Plus de 67 % des rives nord du lac Saint-Louis sont artificialisées alors que 61 % des rives nord du bassin de Laprairie et des rapides de Lachine sont artificialisées (Tecsult Inc., 1995). Seules les rives de quelques îles (petites et moyennes) sont encore relativement naturelles. Du côté de la rivière des Prairies, les rives sont fortement artificialisées. Des deux côtés de la rivière, les murs, les remblais et les espaces gazonnés témoignent de l'absence de rive naturelle. De plus, les plaines inondables ont presque toutes été remblayées.

Il y a aussi de nombreux empiétements sur le domaine hydrique public pour lesquels les riverains n'ont pas obtenu d'autorisations ni conclu de baux de location ou d'actes d'achat pour occuper ou intervenir sur ces terrains riverains appartenant au gouvernement du Québec. Le ministère de l'Environnement entend profiter du fait que le ministère des Ressources naturelles procède actuellement à une réforme cadastrale sur l'ensemble du territoire québécois pour faire l'inventaire de ces empiétements.

6. Portrait industriel

6.1 Le portrait général

Secteur primaire

Dans le secteur primaire, il n'y a qu'une seule carrière en activité sur tout le territoire de l'île de Montréal. En règle générale, l'exploitation des carrières et sablières entraîne peu d'impacts sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau de la nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les normes prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*.

Secteur secondaire

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre au niveau gouvernemental en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel; adoption de règlements dans deux secteurs industriels soit ceux des pâtes et papiers et du raffinage du pétrole; réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), le Plan d'action Saint-Laurent (PASL/SLV-2000) et depuis peu, le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements visant à régir les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

À cet égard, la situation de la région de Montréal est particulière. En 1986, le ministère de l'Environnement et la CUM ont signé une entente qui soustrayait le territoire de cette dernière de certains articles de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en contrepartie de la prise en charge de certaines responsabilités relativement à la gestion des eaux usées par la CUM. La même année la CUM adoptait le *Règlement 87* relatif aux rejets des eaux usées dans les réseaux d'égouts et les cours d'eau.

En 1998, la CUM a dressé un état de situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble de son territoire.

Dans le secteur secondaire, on retrouve environ 3 300 établissements industriels et manufacturiers sur le territoire de la CUM. De ce nombre, environ 80 % des entreprises utilisent l'eau principalement à des fins domestiques. Selon l'inventaire de 1998, la CUM a dénombré 809 établissements ayant des rejets d'eaux de procédé aux réseaux d'égouts municipaux. Parmi celles-ci, 504 entreprises étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, en raison de la nature ou des quantités de leurs rejets et elles doivent donc obtenir un permis de déversement, en vertu du *Règlement 87* de la CUM. Les 305 autres établissements utilisent moins de 9 000 m³/an et leurs rejets sont considérés comme ayant un impact mineur, toujours selon le *Règlement 87* de la CUM. En outre, en plus du permis de déversement, la CUM a mis en application un système de redevance basé sur les débits d'eaux usées et la quantité de contaminants rejetés. Ce système s'applique actuellement aux grands utilisateurs d'eau (débit des rejets à l'égout supérieurs à 200 000 m³/an) et devrait s'appliquer progressivement à des débits inférieurs (150 000 m³/an le 1er juillet 1999 et 100 000 m³/an le 1^{er} juillet 2000).

Par ailleurs, la CUM a déterminé le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex : mise en place de mesures de contrôle interne visant une réduction des volumes d'eau, de mesures visant à diminuer les risques de déversement et installation d'un système de prétraitement), ceux qui étaient en train de les réaliser selon les exigences du permis de déversement et ceux qui en étaient à l'étape de l'évaluation de correctifs. Les travaux

d'assainissement sont considérés comme étant terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect des normes réglementaires ou d'autres exigences établies en vertu du *Règlement 87*, et ceci à la date considérée.

Le tableau A.4 en annexe présente une ventilation des 504 établissements dont les rejets d'eaux usées sont susceptibles de causer des impacts significatifs sur l'environnement selon leurs types d'activité industrielle. Ce tableau présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement pour les industries de la région de Montréal en date de 1998. Ainsi, 380 (75 %) établissements ont déjà obtenu leurs permis de déversement tandis que les 124 autres entreprises ne l'ont pas encore obtenu. Cependant, il faut souligner que ces dernières sont principalement des petites entreprises dont le débit moyen quotidien est d'environ 100 m³/jour et oeuvrant dans les différents secteurs industriels présents dans la région de Montréal. De plus, même si ces entreprises n'ont pas obtenu leurs permis de déversement, elles respectent quand même les normes du *Règlement 87*, selon les échantillonnages aléatoires effectués par le Service technique de la CUM auprès de ces entreprises.

Par ailleurs, il faut remarquer que la presque totalité des industries sont raccordées aux réseaux d'égouts municipaux qui sont reliés à la station d'épuration de la CUM. Deux exceptions méritent cependant d'être signalées, soit les deux raffineries de pétrole dont les effluents traités sont déversés directement dans le fleuve Saint-Laurent et dont il est fait mention ci-dessous.

Secteur des pâtes et papiers

Sur le territoire de la CUM, on compte trois industries du secteur des pâtes et papiers qui déversent leurs eaux usées dans les réseaux d'égouts. Le débit individuel de chacune de ces industries est inférieur à 2 000 m³/jour, ce qui est relativement faible pour ce secteur d'activité. Ces entreprises auront une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement puisqu'elles devront payer une redevance relativement à la pollution qu'elles génèrent en vertu du *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel*. Ces redevances prendront effet après la délivrance des attestations d'assainissement, lesquelles sont prévues pour l'année financière 1999-2000.

Secteur des raffineries de pétrole

Parmi les industries répertoriées dans la région de Montréal, les établissements du secteur des raffineries de pétrole sont parmi les plus grands utilisateurs d'eau et ceux qui ont les volumes de rejet les plus importants. Le tableau 6.1 présente ces deux industries en précisant leurs points de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en diminue considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des deux raffineries de pétrole de la région de Montréal

Établissement industriel Municipalité	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour 1998	Traitement des eaux usées
Péto-Canada Raffinerie de Montréal. MONTRÉAL	Fleuve Saint- Laurent	Fleuve Saint- Laurent	13 200	Primaire et Biologique
Produits Shell Canada limitée. MONTRÉAL	Fleuve Saint- Laurent	Fleuve Saint- Laurent	16 600	Primaire et Biologique

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire de la région de Montréal est très important. En effet, parmi les 504 entreprises soumises à la procédure de permis de déversement mentionné précédemment, environ 80 appartiennent au secteur des services. On y retrouve ainsi des sociétés de transports par autobus, des compagnies de camionnage, des compagnies ferroviaires, des compagnies de transport de matières dangereuses. De plus, de nombreuses buanderies industrielles sont installées sur le territoire de l'île de Montréal.

6.2 Problématique spécifique

Le Port de Montréal compte parmi les principaux centres de transbordement de marchandises au Québec. Les marchandises sont reçues en vrac solide (charbon, gypse, fertilisant, céréales, etc.), en vrac liquide (produits pétroliers, des vins, etc.) et en conteneurs (pièces d'automobile, produits de consommation). Les terminaux pétroliers situés à l'extrémité aval du port présentent le plus grand risque de déversement au fleuve.

Il n'y a eu aucun déversement majeur au cours des dernières années dans la zone portuaire de Montréal provenant des activités qui s'y déroulent (navigation maritime, chargement, déchargement des navires et plus particulièrement des pétroliers). En cas de déversement, une équipe régionale d'intervention est en place pour coordonner les mesures d'urgences à prendre de façon à minimiser les impacts éventuels sur l'environnement.

7. Portrait agricole

7.1 Le portrait général

La région de Montréal regroupe 0,24 % des fermes du Québec et 0,22 % des superficies cultivées au Québec. Seulement une faible partie du territoire de la CUM localisée dans la partie ouest de l'île est affectée à l'agriculture, dont une grande partie par une institution d'enseignement spécialisées en agriculture (plus de détails sur le portrait agricole sont fournis au tableau A.5 en annexe).

7.2 Problématique spécifique

Aucun problème particulier n'est à signaler au niveau de la contamination des eaux souterraines ou de surface par les activités agricoles.

8. Portrait faunique et récréo-touristique

8.1 Portrait faunique

La partie terrestre du territoire de la région de Montréal est entièrement composée d'îles dans le fleuve Saint-Laurent. Les plus grosses îles sont urbanisées alors que l'on retrouve des habitats fauniques sur la plupart des plus petites.

Dû au fait qu'il s'agit d'un archipel baignant dans des eaux plus chaudes provenant principalement du sud et de l'intérieur du continent nord-américain, la région de Montréal constitue un milieu écologique comportant des caractéristiques qui la distinguent des autres régions de la province, telle la proportion de son territoire constituée de rives et de plaines inondables; la présence de plans d'eau tels : le lac Saint-Louis, le plan d'eau le plus pêché au Québec; les rapides de Lachine, abritant la plus grande colonie de Bihoreaux à couronne noir de l'est de l'Amérique du nord (300 nids) et la rivière des Prairies, où on retrouve l'une des plus importantes frayères à esturgeon jaune de la province. L'archipel de Montréal comporte 23 zones de rapides alternées avec des bassins lacustres. De par sa localisation méridionale, la région de Montréal bénéficie d'un climat moins rigoureux que le reste de la province; c'est dans la région de Montréal que la période foliaire des arbres est la plus longue au Québec (Bannon 1991).

En plus des rapides de Lachine, qui constituent un milieu de toute première importance pour les espèces ichthyennes, aviaires et floristiques, les exutoires du lac des Deux Montagnes (Rapides Saint-Jacques, Lalement et Sainte-Anne-de-Bellevue) font partie des plus importants secteurs de rapides où plus de 40 espèces ichthyennes retrouvent chaque printemps des conditions hydrauliques particulières favorables à leur reproduction et à leur développement (Marsan et Ass. 1986 dans TecSult Inc. 1995). De plus, on retrouve plus de 30 km² d'herbiers aquatiques dans les plans d'eau entourant Montréal (TecSult Inc. 1995).

Onze types d'habitats fauniques sont protégés sur le territoire public de la province en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF). En plus de l'habitat du poisson, constitué des plans d'eau publics, la région de Montréal compte 7 aires de concentration d'oiseaux aquatiques sur le fleuve Saint-Laurent. De plus, le ministère de l'Environnement a entrepris des démarches pour faire protéger en vertu de la LCMVF six autres aires de concentration d'oiseaux aquatiques (dont deux dans le lac des Deux Montagnes), une héronnière (sur l'île aux Hérons dans le grand bassin de La Prairie), deux colonies d'oiseaux coloniaux (colonies de sterne pierregarin sur les îles aux Sternes en face de la rive de Verdun et de LaSalle dans le grand bassin de La Prairie) et deux habitats du rat musqué sur la partie aval de la rivière des Prairies (île Rochon et île Gagné).

Espèces de poissons, pêches sportive et commerciale

L'archipel de Montréal est une des zones les plus riches en diversité ichthyenne au Québec. Quelque 88 espèces de poissons peuvent être rencontrées dans ses eaux (Marsan et Ass. 1986 dans TecSult Inc. 1995). Le lac Saint-Louis est le secteur le plus riche de Montréal, dû à ses grands herbiers et ses variations de substrat, de courant et de profondeur. Onze espèces de poisson présentes à Montréal sont considérées d'intérêt pour la pêche sportive ou commerciale.

Après le nautisme, la pêche sportive est l'activité la plus populaire au lac Saint-Louis (document d'intégration préliminaire ZIP 5 et 6 – Lac Saint-Louis). En 1985, on estime que 609 000 jours/pêcheurs ont été consacrés à cette activité et ont résulté en la capture de 23 739 poissons, dont 65% étaient des perchaudes, 17 % étaient des grands brochets et 7% des dorés jaunes. Les populations de ces espèces peuvent supporter ce rendement soutenu.

Des pêches traditionnelles et commerciales à la carpe, à l'esturgeon jaune et à diverses autres espèces destinées à la consommation se poursuivent à chaque année dans les eaux de Montréal, soit dans le bassin de Laprairie et dans le lac Saint-Louis.

Des pêcheries importantes de poissons-appâts sont présentes dans tous les plans d'eau touchant l'île de Montréal.

Il y a deux espèces pour la pêche sportive dont la présence ne suffit pas à la demande (il s'agit d'espèces non indigènes); ce sont la truite arc-en-ciel et la truite brune. Le ministère de l'Environnement effectue annuellement des ensemencements de ces deux espèces afin de soutenir la pression de pêche. Des truites arc-en-ciel (stérilisées) et des truites brunes sont alors dispersées dans les rapides de Lachine. Une seule espèce indigène est récoltée à sa pleine capacité soutenue, soit la perchaude. La majorité des espèces d'intérêt sportif sont sous-exploitées. Jusqu'à l'an dernier, des maskinongés étaient ensemencés dans le lac Saint-Louis, mais la population de cette espèce s'est rétablie à tel point qu'elle produit maintenant une récolte sportive annuelle soutenable.

Du côté de la rivière des Prairies, le barrage et la centrale hydroélectrique ont entraîné des modifications au régime hydrique ce qui oblige plusieurs espèces de poissons à s'arrêter au pied du barrage pour frayer à chaque printemps (alose savoureuse, esturgeon jaune, etc.) à défaut de poursuivre leur migration vers leurs anciennes frayères. La gestion des vannes au printemps est critique pour créer des courants aux endroits munis de substrats propices à la fraye et pour empêcher des mortalités de poissons qui dévalent à travers les turbines (aloses, anguilles, etc.). Le secteur de la rivière en aval du barrage jusqu'au pont Papineau a été désigné sanctuaire de pêche pour protéger les nombreuses espèces qui viennent y frayer au printemps. Malgré cela, cette rivière demeure encore sous-utilisée relativement à son potentiel pour la pêche sportive. Parmi les nombreuses espèces de poisson que l'on retrouve dans cette rivière, mentionnons : l'alose savoureuse, anadrome comme le saumon, dont la qualité de sa chair en fait un mets de qualité; les maskinongé, brochet, perchaude, doré et achigan qui suscitent également l'enthousiasme des amateurs de pêche; l'esturgeon jaune, qui est exploité commercialement et qui fait l'objet d'une attention scientifique particulière en raison, entre autre, de la présence dans la rivière des Prairies de la plus importante frayère connue pour cette espèce.

La Fondation de la faune du Québec (FFQ) organise des programmes appelés « Pêche en herbe » et « Pêche en ville » qui visent à initier des jeunes à la pratique de cette activité et, pour les moins jeunes, à leur faciliter la pratique de ce sport en milieu urbain. Des truites arc-en-ciel ont ainsi été ensemencées à l'été 1997 et 1998 dans un bassin du parc Angrignon de la ville Montréal par un organisme sans but lucratif avec l'aide de subventions de la FFQ dans le cadre du programme « Pêche en ville ». De plus, des organismes municipaux ont aussi mis en oeuvre des activités éducatives subventionnées par la FFQ dans le cadre du programme « Pêche en Herbe » en 1998. Plus de 2 000 jeunes ont ainsi reçu des cannes à pêche gratuitement et près de la moitié de ces jeunes ont pêché dans le fleuve.

Espèces d'oiseaux

Les habitats riverains, humides et aquatiques de Montréal sont particulièrement importants pour bon nombre d'espèces d'oiseaux. Montréal est situé dans un corridor important pour la migration de la sauvagine et constitue une aire de repos lors des migrations. À cet égard, le lac Saint-Louis est troisième en importance dans le fleuve après le lac Saint-Pierre et le lac Saint-François. À l'automne, quelques 32 000 oiseaux aquatiques, en grande partie des morillons, s'arrêtent au lac Saint-Louis pour refaire leurs forces (document d'intégration préliminaire - ZIP 5 et 6 Lac Saint-Louis). « La [grande] région de Montréal accueille sur son territoire 359 espèces d'oiseaux dont plus de 275 sont signalées à chaque année et 189 se reproduisent ici. » (Bannon, 1991). Plusieurs habitats riverains et insulaires favorisent leur nidification.

Amphibiens et reptiles

Il y a 17 espèces d'amphibiens et 14 espèces de reptiles qui sont susceptibles d'être rencontrées dans la région de Montréal. La plupart dépendent des milieux humides et aquatiques.

Espèces rares

Ce sont ces caractéristiques écologiques particulières combinées aux pressions exercées par la plus forte population humaine au Québec qui font en sorte que le nombre d'espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être est élevé à Montréal, qu'il s'agisse de la faune ou de la flore. Plusieurs de ces espèces se retrouvent en rives des plans d'eau, en milieux humides ou aquatiques.

Ainsi, Montréal compte sur son territoire au moins 10 espèces animales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec et qui dépendent de l'eau ou des milieux humides, de même que deux plantes menacées que l'on retrouve dans les milieux humides ou aquatiques et au moins 49 plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont typiques des milieux aquatiques ou humides.

Le Chevalier cuivré, espèce de poisson désignée menacée et qui ne se trouve nulle part ailleurs dans le monde qu'au Québec, pourrait fréquenter les eaux de Montréal. Plusieurs autres espèces de poissons fréquentant l'archipel de Montréal sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, notamment : l'esturgeon jaune, l'alose savoureuse, l'anguille d'Amérique et le suceur ballot.

Espèces aquatiques non indigènes

Certaines activités portuaires, comme le déversement des eaux de ballast, comportent un risque d'invasion d'espèces aquatiques non indigènes et nuisibles comme la moule zébrée.

Piégeage

Des populations relativement abondantes de rats musqués sont présentes dans la portion aval de la rivière des Prairies. Des visons habitent aussi les rives du fleuve et les cours d'eau intérieurs. Le rat musqué figure au premier rang en nombre de spécimens capturés par espèce piégée au Québec. Cette activité est pratiquée sur les rives et les alentours de Montréal.

Observation de la faune

Vingt-deux (22) des 55 sites d'observation des oiseaux de la grande région de Montréal se retrouvent dans les limites de la CUM (Bannon, 1991). On compte une douzaine de clubs d'ornithologie dans la grande région de Montréal. Plusieurs des espèces observées ont leurs habitats en milieux riverains, humides et aquatiques.

8.2 Activités de contact avec l'eau

En raison de leurs caractéristiques physiques favorables et de la proximité d'un important bassin de population, les lacs des Deux Montagnes et Saint-Louis, le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies offrent un potentiel récréatif exceptionnel que ce soit pour des activités de contact direct avec l'eau (ex : baignade, planche à voile, ski nautique), de contact indirect (ex : navigation de plaisance, canotage, pêche sportive) ou de contact visuel à partir de parcs riverains, de sentiers pédestres et de pistes cyclables.

En 1995, les municipalités de la région de Montréal ont mis de l'avant un projet appelé : « Montréal Bleu » ayant pour objectifs d'augmenter le nombre d'espaces publics riverains aménagés, de restaurer et maintenir la qualité de la ressource eau et des écosystèmes qui en dépendent et de faciliter l'accès au fleuve Saint-Laurent, à la rivière des Prairies et au canal Lachine. On vise ainsi à améliorer la qualité de vie des citoyens et à accroître l'attrait de la région pour les

touristes et les plaisanciers en mettant en valeur le paysage, le fleuve et les autres cours d'eau comme facteurs de développement.

Certains travaux sont en voie d'être effectués pour ouvrir à nouveau le canal de Lachine à la navigation de plaisance. De plus, une société a été créée pour favoriser la promotion et le développement du « Croissant de l'est » (partie est de l'archipel de Montréal).

Bien que le territoire de la CUM soit entouré d'eau, on n'y retrouve que quatre plages publiques. La qualité de l'eau de ces plages est suivie par le ministère de l'Environnement dans le cadre du programme Environnement-plages. En général, la qualité de l'eau de ces plages est excellente.

Dans la partie ouest de l'île de Montréal, les lacs des Deux Montagnes et Saint-Louis offrent des sites récréatifs particulièrement intéressants. Les deux parcs-nature de la CUM – ceux du Cap Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard – permettent un accès privilégié au lac des Deux Montagnes notamment la baignade et la planche à voile. La baie de Vaudreuil (bordant Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue), avec ses ports de plaisance, ses rampes de mise à l'eau et ses différents accès publics à l'eau, est fréquentée surtout pour les activités de contact indirect et visuel.

Pour sa part, le lac Saint-Louis constitue un pôle majeur pour les activités de nautisme dans la région de Montréal avec un nombre élevé de ports de plaisance et de rampes de mise à l'eau. De plus, parmi les nombreux parcs urbains qui y sont présents, plusieurs sont dédiés à la pratique de la voile et de la planche à voile. Même si les plages du lac Saint-Louis demeurent fermées à la baignade, cette activité se pratique de façon non organisée dans les secteurs de Sainte-Anne-de-Bellevue, Baie-d'Urfé et Pointe-Claire.

Le grand bassin de La Prairie et les rapides de Lachine se distinguent par trois parcs : le parc des rapides, le parc linéaire du canal de Lachine et la forêt écologique de l'île des Soeurs. De nombreuses aires d'observation permettent d'apprécier le site unique des rapides de Lachine. Ce secteur est propice également à la pratique de la pêche sportive et du rafting. Le parc du canal de Lachine est un endroit hors pair pour la randonnée à pied et surtout à bicyclette. Par ailleurs, la forêt écologique de l'île des Soeurs offre plusieurs sites pour l'observation des oiseaux.

Le tronçon fluvial en aval du bassin de La Prairie propose peu d'accès et les usages récréatifs y sont limités. Le port de Montréal impose sa présence sur le fleuve en occupant la rive à partir de la cité du Havre jusqu'à Pointe-aux-Trembles. La continuité de l'activité portuaire n'est brisée que par deux petites fenêtres soit le Vieux-Port à l'ouest et le parc Bellerive à l'est. Une autre grande ouverture au fleuve est assurée par le Parc des îles (îles Sainte-Hélène et Notre-Dame). Contrairement aux zones plus en amont, cette partie du fleuve compte peu de sites pour les activités nautiques. Par contre, la pratique de la pêche sportive y est assez répandue.

S'il demeure des pratiques marginales de baignade et de ski nautique en amont, la rivière des Prairies est surtout utilisée par les adeptes d'activités en rive, de navigation de plaisance et de pêche sportive. La rive montréalaise offre de nombreux parcs, dont cinq parcs-nature de la CUM (Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Île-de-la-Visitation et Pointe-aux-Prairies), qui sont très fréquentés notamment pour la randonnée et l'observation de la nature. Ces parcs sont reliés par la piste cyclable qui longe la rive. Les quais publics, les rampes de mises à l'eau et autres accès publics sont très prisés par la population montréalaise. Les sites de pêche y sont nombreux, de telle sorte que toute la rivière des Prairies peut être considérée comme une aire de pêche. Parmi les sites d'usages particuliers, il faut souligner le club de canot-kayak à Cartierville et la pratique du ski nautique à Pierrefonds.

8.3 Documents consultés

Tecsult inc., 1995. *Étude des usages et des ressources biophysiques de la rivière des Prairies, du lac Saint-Louis et du tronçon fluvial du Saint-Laurent*, Rapport final, Tome 1 : Inventaire, Communauté urbaine de Montréal et gouvernement du Québec, pagination multiple.

Bannon, P., 1991. *Où et quand observer les oiseaux dans la région de Montréal*, Société québécoise pour la protection des oiseaux et centre de conservation de la faune ailée de Montréal, 361 pages.

Auclair, M.-J., 1993. *Document d'intégration ZIP 5 et 6 Lac Saint-Louis*, version préliminaire, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada.

9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

À l'aide de la version pré-sommet du document produit par le personnel d'ÉcoSommet 96 nous avons soutiré les projets en rapport avec les thèmes « Lacs et cours d'eau et faune (aquatique) » de la région de Montréal afin de connaître les types de projets en développement durable amorcés ou en cours dans la région. Pour connaître ces types de projets, les promoteurs et les partenaires, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

Le répertoire de réussites (400 projets) produit par le personnel d'ÉcoSommet est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 ci-après liste les différents projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.1 : Liste des projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région de Montréal

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure
Enlèvement des boues à l'usine de filtration de Rivière des Prairies à Pierrefonds par la ville de Pierrefonds	Ce projet consiste à draguer dans la rivière des Prairies pour enlever les boues de l'usine de filtration qui ont été déversées dans ce secteur avant l'installation de l'intercepteur des eaux usées.	Décret a été adopté mais le promoteur ne s'en est pas prévalu.
Agrandissement de la marina de Pointe-aux-Trembles à Montréal par Marina P.A.T. inc.	Augmentation de 200 à 300 emplacements à la marina actuelle de 99 emplacements.	Le projet est en attente de l'étude d'impact depuis mars 1995.

9.3 Zone d'intervention prioritaire (comité de la ZIP)

Il y a deux ZIP présentes dans la région de Montréal qui ont comme mission de promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent sur leur territoire et de mettre en œuvre des actions concrètes de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur du fleuve.

Le Comité de la ZIP Est de Montréal fut incorporé en 1991 et son territoire d'intervention est le tronçon du fleuve Saint-Laurent compris entre le pont Victoria en amont et la confluence du fleuve et la rivière des Prairies en aval, dans la partie nord-est de l'île de Montréal. Le Comité ZIP Ville-Marie, quant à lui, fut incorporé en 1996 et son territoire d'intervention couvre la partie nord du lac Saint-Louis, les rapides de Lachine et les bassins de Laprairie.

Les principales réalisations du Comité de la ZIP Est de Montréal pour la région de Montréal sont : des études sur la cartographie des terrains contaminés de l'Est de Montréal, une participation à la mise sur pied d'un comité permanent de suivi de la station d'épuration des eaux de la CUM et des études sur la consommation de poisson par la population économiquement faible de l'Est de Montréal. Quant à lui, le Comité de la ZIP Ville-Marie a tenu des consultations publiques en 1997 et 1998 et a pu ainsi par la suite compléter son PARE.

ANNEXE

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires

Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC

Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC

Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur

Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96)

TABLEAU A.1 : RÉPERTOIRE DES BARRAGES, UTILISATION ET PROPRIÉTAIRES- RÉGION DE MONTRÉAL (06)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	0	0
Contrôle des inondations	0	0
Étang	0	0
Faune	0	0
Hydroélectricité	3	60
Pisciculture	0	0
Prise d'eau	0	0
Régularisation	0	0
Réserve incendie	0	0
Site historique	0	0
Villégiature	2	40
Autres	0	0
Inconnue	0	0
TOTAL DE LA RÉGION	5	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	0	0
Hydro-Québec	5	100
Municipal	0	0
Privé (individu et association de lacs)	0	0
Public	0	0
Public - Ministère de l'Environnement	0	0
Orphelin	0	0
TOTAL DE LA RÉGION	5	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.

**TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR
MRC - RÉGION DE MONTRÉAL (06)**

**TABLEAU A.3 : GESTION DES EAUX USÉES PAR RÉSEAU PAR MRC -
RÉGION DE MONTRÉAL (06)**

TABLEAU A.4 : PORTRAIT INDUSTRIEL – RÉGION DE MONTRÉAL (06)

Nombre d'industries ayant des rejets d'eaux usées significatifs¹ et taux d'assainissement en 1998 (%)² - Répartition selon les secteurs industriels -	
SECTEUR	
Pâtes et papiers	3 (100 %)
Papier- imprimerie	35 (63 %)
Chimie	87 (81 %)
Transformation du métal	146 (82 %)
Agro-alimentaire	52 (62 %)
Textile	49 (78 %)
Transformation du bois	6 (17 %)
Industries diverses	45 (73 %)
Services	81 (77 %)
TOTAL	504 (75 %)

1. Industries ayant des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS, i.e. industries générant des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement contrôlées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.

Référence : Adapté de « L'assainissement des eaux usées industrielles au Québec – État de la situation en 1995 », ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des politiques du secteur industriel, Service de l'assainissement des eaux, 1998.

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE MONTRÉAL (06)

**TABLEAU A.6 : PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ÉcoSommet 96)
- RÉGION DE MONTRÉAL (06)**

PROJETS	PROMOTEURS	PARTENAIRES
Réseau de suivi écologique des cours d'eau (suivi de la pollution de l'eau autour du territoire de la Communauté urbaine en relation avec le programme d'assainissement des eaux de la CUM)	Communauté urbaine de Montréal (CUM)	<ul style="list-style-type: none"> • Nil
Montréal Bleu et Grand Montréal Bleu (activités liées à la mise en valeur des cours d'eau)	Ville de Montréal, Table des préfets et maires de la grande région de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Montréal, CUM • 12 Municipalités régionales de comtés

Référence : *ÉcoSommet 96, 400 RÉUSSITES en développement durable qui ont transformé le Québec*, Gouvernement du Québec, EN970007 EX. A QQEN, au Centre de documentation du ministère de l'Environnement.

TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC - RÉGION DE MONTRÉAL (06)

MRC (code)	RÉSEAUX EAU POTABLE ¹			TYPE d'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nb municipalités desservies par réseau (population)	Nb réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuels	
						Population	%	Population	%
Communauté urbaine de Montréal (066)	29 (1 772 805 habitants)	25	25	1 772 805	99,9	0	0	2 520	0,1
TOTAL DE LA RÉGION	29 (1 772 805 habitants)	25	25	1 772 805	99,9	0	0	2 520	0,1

1. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises.

3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données janvier 1999).

TABLEAU A.3 : GESTION DES EAUX USÉES PAR RÉSEAU PAR MRC - RÉGION DE MONTRÉAL (06)

MRC (code)	Nb municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31/12/98 ¹		Population raccordée qui traitera ses eaux le 31/12/99 ²		Investissements (PAEQ et PADEM) ³
		Population	%	Population	%	Population	%	
Communauté urbaine de Montréal (66)	27	1 771 046	99,7	1 771 046	100	1 771 046	100	1 431 597 124 \$
TOTAL DE LA RÉGION	27	1 771 046	99,7	1 771 046	100	1 771 046	100	1 431 597 124 \$

1. Stations en rodage et en fonction au 31/12/1998

2. Stations en construction et en fonction au 31/12/1998

3. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales

Référence : Banque du MAM 07/01/99

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE MONTRÉAL (06)

MRC (code)	% superficie des fermes par MRC	Nb fermes	Cheptel (nombre d'individus)				Superficie (km ²)				
			Volailles	Bovins	Porcins	Ovins	cultivée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Communauté urbaine de Montréal (66)	7,5	86	1 180	1 150	nd	599	24,51	0,38	9,24	7,52	11,01
TOTAL DE LA RÉGION	7,5	86	1 180	1 150	nd	599	24,51	0,38	9,24	7,52	11,01

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface et/ou par injection), par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et/ou de fongicides, par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

Références : a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (Données de 1996)
 b. *Répertoire des municipalités du Québec* 1998